

**M. le vice-président:** J'ai déclaré que les privilèges n'étaient pas en cause dans la question que le député de Humboldt-Lake Centre a soulevée. Le député veut-il traiter d'une autre question?

**M. Althouse:** Oui, monsieur le Président, je ne veux pas engager un débat avec vous, mais peut-être ai-je été mal interprété.

**M. le vice-président:** La question est réglée.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur le Président, mon rappel au Règlement ne concerne pas les dépenses qui vont se faire à l'avenir.

**M. Althouse:** Le mien non plus.

**M. Taylor:** Je soutiens qu'il y a un abus flagrant quand des fonds qui n'ont pas été votés l'année précédente sont dépensés pour annoncer une politique qui n'a pas encore été adoptée par la Chambre.

**M. le vice-président:** C'est exactement la même question qui revient. Il y a peut-être matière à grief, ou les députés voudront peut-être soulever la question un jour qui sera réservé à l'opposition ou par d'autres moyens qu'ils ont à leur disposition, mais il n'y a quand même pas atteinte aux privilèges.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, je pourrais probablement vous venir en aide sur cette question. Si vous vérifiez le passage des bleus que mon collègue de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) mentionnait, vous verrez qu'il ne parlait pas . . .

**M. le vice-président:** Le député reprend la même question. La présidence s'est prononcée et elle n'entendra pas d'autres arguments. Elle a écouté ceux qui ont été invoqués pour montrer qu'il y avait eu violation des privilèges. La présidence a jugé que les privilèges n'étaient pas en cause. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas atteinte aux privilèges.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 4583.

[Texte]

### LA DÉFINITION D'UNE «LETTRE»

Question n° 4583—**M. McCuish:**

1. Au cours de l'année, y a-t-il eu des consultations et discussions publiques avec des dirigeants de la Société canadienne des postes au sujet de la définition d'une «lettre» et, le cas échéant, quand et où?

## Questions au Feuilleton

2. a) Quel est le nom des personnes, groupes et organismes qui y ont participé, b) a-t-on communiqué avec eux avant les réunions et, le cas échéant, (i) comment (ii) combien en a-t-il coûté?

3. Quels dirigeants de la Société y ont participé, et a-t-on préparé un rapport et des recommandations à l'intention du président-directeur général?

**M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** La Société canadienne des Postes m'informe que: 1. Oui. Voir la partie 2 pour les dates et les villes.

2. Organismes	Villes	Dates
Douanes et Accise	Ottawa	5 février 1982 24 mai 1982
Association canadienne de publicité directe	Toronto	18 juin 1982
Association des magazines du Canada	Toronto	18 juin 1982
Chambre de commerce du Canada	Montréal	21 juin 1982 1 <sup>er</sup> septembre 1982 26 octobre 1982
Association canadienne des éditeurs de quotidiens	Ottawa	22 juin 1982
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	Toronto	23 juin 1982
La Presse spécialisée du Canada	Toronto	23 juin 1982
Association des Consommateurs du Canada	Ottawa	30 juin 1982
«Ontario Municipal Electrical Association»	Toronto	28 juillet 1982 5 octobre 1982 3 novembre 1982
«Ontario Natural Gas Association»	Toronto	30 juillet 1982 3 novembre 1982
Association des banquiers canadiens	Ottawa Toronto	31 août 1982 29 octobre 1982
Association canadienne des paiements	Ottawa	31 août 1982
Caisse canadienne de dépôt des valeurs	Toronto	29 octobre 1982
Conseil canadien du commerce de détail	Toronto	4 novembre 1982
Association des manufacturiers canadiens	Toronto	4 novembre 1982
Bureau de commerce de Montréal	Montréal	16 novembre 1982
«Nepean Hydro»	Ottawa	24 novembre 1982
Association canadienne du gaz	Toronto	30 juillet 1982 3 novembre 1982
«Canadian Greeting Cards Association»	Toronto	18 juin 1982
Association canadienne de l'électricité	Toronto	3 novembre 1982
Organisation canadienne des petites entreprises	Ottawa	juillet 1982

2. b) Oui, (i) par téléphone, (ii) environ \$6,830 en frais de déplacement.